



COMPTE RENDU REUNION AFA DU 28 NOVEMBRE 2007

Présents pour l'AFA :

Mme Laure de Choiseul, directrice générale de l'AFA

Mme Chantal Cransac, chargée de communication

M. Guy Douffet, chargé des relations internationales et de la formation de l'AFA

M. Cyril Paquaux, secrétaire général de l'AFA

M. Del Moral, chargé de la mise en place et du suivi des listes

Présents pour Cœur Adoption :

Mme Hélène Marquié-Dubié, présidente de Cœur Adoption

Mme Camille Espagne, membre de Cœur Adoption

Mlle Isabelle de Maublanc, secrétaire de Cœur Adoption

Introduction

En introduction de cette nouvelle rencontre, Madame de Choiseul rappelle que nous nous retrouvons, comme prévu lors de notre entretien du 13 juin dernier, pour faire un point sur l'évolution de la situation de l'adoption et du travail de l'AFA. Elle nous propose donc une discussion à bâtons rompus, sans ordre du jour particulier.

Nous lui précisons alors que nous avons tout de même une liste de questions et que nous souhaiterions que l'AFA puisse nous apporter des réponses. Le présent compte-rendu est organisé en fonction de ces questions.

Vietnam et listes d'attentes

Pour aborder ce sujet, nous rappelons qu'en ce qui concerne le Vietnam, une liste d'attente a bien été mise en place. Cependant ce n'est qu'une petite partie des propositions que nous avons faites qui a ainsi été mise en œuvre. Le projet proposé à l'AFA en juin 2007 visait à permettre une meilleure information des postulants et une transparence des procédures gérées par l'AFA (cf. en annexe le projet complet). De plus cette proposition ne concernait pas que le Vietnam mais tous les pays avec lesquels l'AFA avait vocation à travailler.

En préalable, Madame de Choiseul nous informe avoir rebaptisé la liste d'attente : liste de demandes, ceci pour mettre l'accent sur le fait qu'être sur cette liste ne constitue pas une garantie de succès mais juste du fait que la demande sera prise en compte en temps et en heure. Ces listes de demandes, qui ne concernent pour l'instant que le Vietnam, seront étendues à tous les pays « à quota » en 2008.



Cœur Adoption : Nous avons proposé un classement des dossiers par date d'envoi (cachet de La Poste), qu'en est-il ?

Au 15/10, date de la mise en place de la liste de demandes et seulement sur le VN, l'AFA avait reçu 1563 dossiers. 700 dossiers ont été réceptionnés depuis cette date. Le nombre total des dossiers VN représente 50 % de l'ensemble des dossiers reçus par l'AFA.

Ces dossiers sont classés par date d'arrivée à l'Agence. A l'heure actuelle il en arrive de 30 à 40 par semaine. Le classement des dossiers par date d'envoi n'est pas possible.

Cœur Adoption : Nous avons demandé la mise en place de listes sur critères (listes par tranches d'âge ou par spécificité des enfants) ? Cela est-il prévu ? Est-il également prévu d'en informer les pays ?

Les dossiers sont enregistrés et vérifiés au fur et à mesure de leur arrivée, le tout dans un délai de 10 à 15 jours. Actuellement 400 dossiers sont en cours de traitement et d'examen (les 200 premiers dossiers plus 200 autres en prévision des prochains envois au Vietnam).

Pour ce qui est des demandes pour enfants à particularités (fratrie, enfants grands, problème de santé), ils sont enregistrés dans la liste commune (pas de traitement particulier).

Cœur adoption propose que lors de l'envoi des dossiers au Vietnam, un certain pourcentage (à définir avec les autorités vietnamiennes) de dossiers pour enfants à particularités soit envoyé (voir propositions de novembre 2007).

Monsieur Douffet répond que cela n'est pas possible car l'AFA ne connaît pas les besoins des vietnamiens : les informations ne sont pas collectées dans les orphelinats.

Il a par contre été demandé aux personnes pouvant bénéficier du régime dérogatoire (nationalité vietnamienne) de se manifester.

Mme de Choiseul accompagnera la délégation qui va se rendre au Vietnam en décembre. La question des régimes dérogatoires et des enfants à particularités pourra être évoquée lors de ce déplacement.

Cœur Adoption : Pourquoi ne pas avoir demandé aux candidats de confirmer leur maintien sur liste d'attente ? (certains des candidats qui se sont vu attribuer un nouveau numéro ont déjà eu une attribution dans un autre pays, sont pris en charge par des OAA....etc. - ces candidats augmentent de manière fictive l'importance de la liste)

L'AFA prévoit de demander aux candidats de reconfirmer leur projet (et donc leur maintien sur liste de demandes) lorsque ceux-ci transmettront à l'Agence la copie de leur confirmation d'agrément auprès des Conseils Généraux (CG).

Cette demande de confirmation de maintien du projet par écrit permettra de faciliter le travail des rédacteurs qui auront par ailleurs toujours besoin, pour la validité des dossiers, d'être en possession des confirmations annuelles auprès des CG. Les postulants qui n'auront pas envoyé ce courrier seront relancés. Pour l'AFA, cette manière de procéder est aussi une façon de permettre aux postulants « d'être acteur » dans le processus d'adoption.



Cœur adoption : La gestion informatique des listes est-elle réellement automatique ? Il semble que certains « groupes » de numéros aient subi des modifications alors que les « groupes suivants » n'avançaient pas... Encore une fois, cela jette la suspicion sur les méthodes de l'AFA...

Le logiciel qui traite la liste des demandes est développé par un prestataire extérieur avec lequel l'AFA souhaite travailler dans la clarté et avec sa logique administrative. L'objectif donné est d'atteindre un fonctionnement complet de la liste (donc du logiciel) d'ici à la fin de l'année afin de pouvoir ouvrir cet outil Internet à d'autres pays qui fonctionnent avec des quotas.

Au niveau des mouvements de numéros, ces derniers bougent quand il y a un désistement ou un mouvement de code, lors d'un changement d'adresse par exemple. Ce dernier ne remet pas en cause la place sur la liste mais le n° de code du postulant change car celui-ci est fonction d'un certain nombre de paramètres dont le département.

L'avancement de la liste est entièrement automatique. En revanche, l'envoi du fichier sur Internet est manuel ce qui explique parfois le décalage entre le traitement d'un dossier et son apparition sur le site.

Cœur Adoption : Afin de permettre aux postulants de faire des choix en disposant d'un maximum d'informations, nous avons demandé qu'apparaissent dans l'espace de consultation des listes le nombre de dossiers traités-acceptés, le nombre de PMR constitués, le nombre de dossiers en attente dans le pays... le nombre d'attributions et d'enfants rentrés en France (avec les dates de mise à jour). Cela éviterait aux candidats de chercher partout les informations, de monter eux-mêmes des fichiers de suivi... à l'heure actuelle, l'« espace personnel » se résume à un numéro.

La mise en place de la liste a nécessité une réorganisation complète du pôle information et requêtes. Deux personnes ont été embauchées à cet effet depuis le 4 juillet. Pour information, ces postes sont soumis à contrôle financier.

Lorsqu'un dossier arrive, il est d'abord pré-étudié pour ne pas mettre sur la liste un dossier qui n'entre pas dans les critères. Cela représente un double travail pour le personnel du pôle qui vérifie les données « profil/pays » puis « projet/pays ».

Les informations relatives au nombre de dossiers, nombre de PMR, etc.. apparaissent dans d'autres fenêtres du site. Il n'est pas prévu qu'elles soient reportées dans les « espaces personnels ».

Cœur Adoption : L'AFA a-t-elle la main sur la répartition des dossiers dans les orphelinats (problème de Phu To dont les Américains se sont retirés..). Les candidats peuvent-ils exprimer une préférence pour tel ou tel orphelinat ? Les apparentements se font-ils au niveau du DAI ou au niveau des orphelinats ?

Mme de Choiseul répond que les apparentements se font au niveau du DAI. L'AFA ne peut donc intervenir sur l'envoi des dossiers dans les provinces. Cependant les candidats peuvent toujours faire un courrier pour exprimer une préférence.

Un projet de communiqué sur la situation du VN est en cours de rédaction. Celui-ci précise que l'AFA a d'abord eu une licence avec l'ouverture de 2 provinces, puis une extension en octobre dernier avec 3 nouvelles provinces et enfin une de plus récemment. Ce qui porte à 6 le nombre de provinces actuellement ouvertes à l'adoption. Des négociations sont en cours pour l'ouverture de 4 autres provinces.



A ce jour, 165 dossiers ont été envoyés dans ce pays.

La dernière actualité concernant le VN date de septembre. Celle-ci va bientôt être renouvelée avec, entre autre, l'annonce d'une mission officielle de Madame de Choiseul dans ce pays au mois de décembre.

A propos de communication et d'actualité, Mme de Choiseul demande que nous leur laissions définir leur rythme sans leur mettre une pression qui rend plus difficile leur travail.

Madame de Choiseul pense qu'il leur faudra environ un an et demie pour mettre en place les process pour tous les pays. Il n'est donc pas possible de communiquer ou de faire des mises à jour quotidiennement sur l'avancée des dossiers. La demande d'une mise à jour bimensuelle paraît également impossible à satisfaire.

Reconnaissant que les principales critiques concernaient l'accueil, l'AFA y a répondu par la transformation du pôle « information et requêtes » et par une formation spécifique du personnel de ce pôle.

Autres pays : le point sur les accréditations

Cœur Adoption : Qu'en est-il du Brésil ? Les démarches ont-elles avancé depuis juin ? Qu'est-ce qui a été fait ?

Il n'y a pas d'avancée sur ce pays. L'AFA y a toujours un problème de reconnaissance. Les autorités brésiliennes qui sont peu enclines à reconnaître d'autres organismes ont toutefois compris que l'AFA est une autorité.

Malgré cela, les autorités brésiliennes posent sans cesse de nouvelles exigences. Les dossiers transmis représentent 35 cm de hauteur de papier. Pour Madame de Choiseul, cette situation est sans doute liée au fait que c'est la première fois que les autorités brésiliennes sont confrontées au problème d'accréditer un organisme public et non privé (tel un OAA). Il leur est, en effet, difficile de comprendre que l'AFA est un intermédiaire – mot commun à l'agence et aux OAA – pour l'adoption, fonctionnant tel un OAA sauf qu'il s'agit d'un intermédiaire public. Et la délégation de l'Autorité Centrale dont dispose l'AFA et qui devrait suffire dans la procédure d'accréditation dans les pays ne fonctionne pas avec le Brésil.

Un nouveau déplacement dans ce pays est prévu en février prochain. En attendant, le premier ministre qui doit bientôt se rendre au Brésil fera une allusion à ce problème qui relève de la politique et de la diplomatie.

Cœur Adoption demande quels sont les pays en négociation ? Ceux pour lesquels l'AFA a une chance de voir aboutir ses projets rapidement ?

En ce qui concerne **l'Inde** : ce pays, signataire de la Convention de La Haye, n'est, d'après l'AFA, pas favorable à l'adoption internationale. Toujours d'après l'AFA, ce pays montre qu'il ne veut pas développer ce type d'adoption sauf pour les indiens expatriés. L'absence de l'AFA au colloque de la CARA, est, d'après Monsieur Douffet, du seul fait des autorités indiennes. L'Autorité Centrale française était invitée mais pas l'AFA. Du coup, personne n'y est allé (sic !!!).

Ethiopie : L'AFA n'y est pas présente en ce moment. Ce n'était pas une priorité car il y a déjà beaucoup d'OAA dans ce pays et il faut donc y ménager les susceptibilités.



Ukraine et Népal : l'AFA a déjà une habilitation pour ces deux pays. L'AFA y déposera une demande d'accréditation dès que cela sera possible. Pour le **Népal**, il a déjà été obtenu que les dossiers en suspens soient traités. A l'avenir, il n'y aura plus d'adoption individuelle. Seules l'OAA Œuvre de Marseille et l'AFA pourront procéder à des adoptions dans ce pays. Pour l'**Ukraine**, l'AFA pense pouvoir établir une convention avec ce pays afin de leur mettre un pied à l'étrier. Elle se positionne comme un partenaire qui peut aider le pays dans ses démarches. Les difficultés actuelles proviennent du changement de gouvernement et donc du changement d'interlocuteur.

Russie : L'AFA est accréditée pour la fédération. Elle doit maintenant se faire reconnaître par chaque province, ce qui complique énormément les démarches. Pour l'instant l'agence engrange les accréditations dans les provinces, puis elle communiquera sur l'ouverture de ce pays et l'envoi des dossiers une fois qu'elle sera accréditée sur plusieurs provinces.

En ce qui concerne **Haïti**, Il n'y a pas d'habilitation dans ce pays pour l'instant. Aucune information sur les nouvelles procédures ne peut donc être donnée.

Pour **Madagascar**, les autorités malgaches informent qu'elles vont rouvrir à l'adoption internationale (colloque AFA des 7/8 novembre 2007). L'AFA attend donc de voir. C'est un pays où les démarches sont extrêmement complexes car les infrastructures, qu'elles soient routières, téléphoniques ou autres sont quasiment inexistantes. L'AFA attend donc que l'Autorité Centrale soit effective et opérationnelle dans le pays. Par ailleurs, il semble que le passage par une autorité centrale ne soit pas du goût des crèches qui voudraient garder la possibilité de faire des apparentements.

L'AFA refuse d'ouvrir des listes "de demande" pour les pays fermés. Le risque est trop grand que par la suite le pays n'ouvre pas ou dans un délai peu raisonnable, occasionnant par là même un surcroît de travail inutile à l'AFA.

A propos de l'ouverture des pays, Madame Cransac précise que désormais, les pays ouvriront « sans date », c'est-à-dire que l'ouverture sera effective à partir de sa parution sur le site. Par ailleurs, l'information relative à l'ouverture d'un pays se fera dans les pages actualité du pays et non sur la page d'accueil. Madame Cransac estime que c'est le meilleur moyen pour limiter l'afflux de dossiers. Cela a été testé avec succès pour le Sri Lanka dernièrement : 12 dossiers pouvaient être transmis aux autorités de ce pays, ce nombre a été atteint rapidement, mais sans excès de demandes.

Cœur Adoption fait part de son étonnement devant ce procédé : en effet, les précautions prises en mars d'annoncer à l'avance l'ouverture du Vietnam avaient été expliquées par l'AFA par le fait que ne mettre l'information que sur Internet et sans délai suffisant risquait de pénaliser des postulants qui n'auraient pas l'information à temps... Sans doute que depuis mars les candidats à l'adoption se sont adaptés aux méthodes de travail de l'AFA.

Autres pays : des erreurs dans les fiches pays

Les fiches AFA sont plus fraîches que celles de la MAI. L'AFA note un manque d'assiduité dans le suivi des fiches MAI depuis un an et demi. Elle suggère que cette remarque fasse partie des recommandations de la mission Colombani.

Cœur Adoption suggère que dans ce cas il serait sans doute plus simple que seul l'un des deux sites continue d'avoir des fiches pays et de les mettre à jour mais apparemment ce n'est pas prévu ainsi.



L'accueil, l'information

Monsieur Paquaux explique que l'AFA a fait un gros effort en ce qui concerne l'accueil et l'information des postulants. Ce pôle se nomme désormais d'ailleurs « pôle information et requêtes ».. les personnes qui travaillent à ces postes répondent au téléphone par demi-journées (ceci afin de leur permettre de récupérer du stress engendré par les questions et réclamations des postulants). Une personne de plus a été recrutée sur le pôle Europe afin d'aider à la mise en place des relations avec la Russie.

Procédures

Transparence : nous avons le cas d'une adoptante au Mali qui attend depuis plusieurs semaines que l'AFA l'informe de son apparentement, alors qu'elle a eu l'information par son avocat sur place. L'enfant attend aussi...

A ce sujet et d'une manière générale, tant que l'AFA ne reçoit pas l'information officielle de l'Autorité Centrale d'un pays sur l'attribution d'un enfant, elle ne peut pas communiquer avec les parents. Si des parents reçoivent donc des informations sur une attribution avant que l'AFA n'en ait été informée, ils peuvent contacter l'AFA qui fera le nécessaire pour recevoir et transmettre les informations.

En ce qui concerne le Mali, l'AFA a rencontré le juge malien lors du colloque et un nouveau RV est programmé le 14 décembre prochain. Toutes les adoptions passent par ce juge et l'AFA est totalement dépendante de l'Autorité Centrale de ce pays. Si l'AFA reçoit un certain nombre de cas documentés de transmission d'informations hors circuit officiel, elle pourra alors alerter le juge.

Cas des expatriés

L'AFA précise qu'elle est la seule voie pour permettre aux expatriés d'adopter. Aussi, elle accepte de traiter certains dossiers. Elle confirme que ce qui pose problème est bien sûr, le suivi post adoption des enfants.

Autres remarques

Le format des pages du site AFA a été modifié afin de permettre une meilleure impression et lecture de celles-ci.

Il n'est toujours pas d'actualité de pouvoir disposer d'adresses électroniques pour contacter les rédacteurs ou les responsables pays de l'AFA.

Madame de Choiseul ayant quitté la réunion à 16 heures 30, les personnes restantes (Monsieur Douffet et Madame Cransac) nous indiquent qu'elle continue de réfléchir à la fondation qui permettrait de répondre aux demandes de contreparties humanitaires. Elle s'orienterait vers une fondation d'entreprises.

En annexe

- les propositions de juin 2007 de Cœur Adoption,
- les propositions de novembre 2007 de Cœur Adoption.



Association Cœur Adoption

* * *

Propositions

1. Gestion des dossiers - listes d'attentes

- ☒ Mise en place des listes d'attente pour tous les pays.
- ☒ Classement des dossiers reçus par date d'envoi (cachet de la Poste) (voir argumentaire juin 2007).
- ☒ Mise en place de listes par tranches d'âges des enfants et/ou particularités (voir argumentaire juin 2007).
- ☒ Confirmation bi-annuelle du souhait de la famille de rester sur telle ou telle liste d'attente.

Objectif

Permettre aux candidats restant sur la liste d'avoir une idée aussi réaliste que possible de la durée minimale de réalisation de leur projet et ainsi d'envisager un autre projet si cette durée minimale ne leur paraît pas supportable / compatible avec leur "projet de vie" de façon générale.

Il est évident qu'une telle confirmation ne doit pas entraîner pour l'AFA et/ou les candidats une lourdeur inutile et/ou des frais postaux inutiles également.

Proposition pratique

Modification de l'espace personnel accessible aux postulants en attente, dans les meilleurs délais, pour y ajouter la mention suivante :

"Nous vous informons que la poursuite de votre projet avec l'AFA passe par la confirmation bi-annuelle de votre demande de maintien sur la liste d'attente. Ces confirmations auront lieu chaque année en mars (du 1^{er} au 31) et en septembre (du 1^{er} au 30). Elles s'effectueront directement sur votre espace personnel, par renseignement d'un champ dédié à cet effet.

Les personnes prévoyant de ne pas pouvoir accéder à leur espace personnel durant une ou plusieurs périodes de confirmation pourront valablement confirmer leur souhait de rester sur la liste d'attente par l'envoi en AR d'un courrier durant la période considérée.



PROPOSITIONS – 28 NOVEMBRE 2007

Afin de ne pas vous encombrer d'un courrier inutile, nous vous remercions de cocher ci-contre la case nous confirmant que vous avez pris connaissance de cette obligation. Les personnes n'ayant pas coché cette case avant le 31 janvier 2008 recevront dans le courant du mois de février un courrier AR les informant de ces nouvelles dispositions."

La plupart des postulants ayant reçu le courrier permettant d'accéder à leur espace personnel consultent en effet celui-ci très régulièrement. Pour les courriers non encore envoyés (dossiers à venir ou en cours de traitement), la même information sera portée directement sur les courriers.

La puissance de l'informatique permettra assez facilement de sortir fin janvier 2008 la liste (qui ne devrait pas être bien longue...) des candidats n'ayant pas "accusé réception" de l'information sur le site et d'envoyer ainsi moins de courriers.

☒ Adaptation de la liste d'attente aux projets particuliers.

Objectif

Mieux tenir compte des besoins des pays d'origine en envoyant sans attendre les dossiers de familles présentant des projets "à particularité" :

- enfants grands,
- fratries,
- maladies légères ou non.

Proposition pratique

A chaque envoi dans le pays, envoyer en accord avec le pays concerné, en adéquation avec le panorama des enfants adoptables à l'instant t, X % de dossiers de chacune de ces trois catégories, en plus des dossiers entrant normalement dans l'ordre de la liste d'attente.

Ceci nécessite bien entendu une étude de chacun des dossiers afin de connaître le projet des parents et de repérer ces dossiers particuliers.

Il doit être possible également de faire ce recensement via l'espace personnel des postulants, en s'y prenant d'une manière similaire à celle détaillée plus haut pour s'assurer de collecter les informations concernant tous les dossiers.

2. Informations aux postulants

☒ Enrichissement des informations contenues dans l'espace personnel.

Objectif

Donner le plus d'informations possible aux candidats afin qu'ils puissent en adultes et en toute connaissance de cause, prendre les décisions qui s'imposent (attendre ou non, se désister d'une liste, demander une extension d'agrément...).



PROPOSITIONS – 28 NOVEMBRE 2007

Soit :

- Nombre de PMR constitués
- Nombre de dossiers en attente dans le pays
- Nombre d'apparetements réalisés
- Nombre d'enfants adoptés
- Nombre de dossiers retirés (clos à la demande des postulants).
- ...

- ☒ Proposer un contact direct pour que les adoptants puissent signaler les erreurs sur les fiches pays.

Des erreurs qui ont été plusieurs fois signalées n'ont cependant pas été modifiées (ex. Inde..).

Nota : Il est absolument nécessaire de limiter les informations contenues dans ces fiches aux informations officielles.

- ☒ Signaler dès la page d'accueil toute modification qui serait intervenue sur une fiche.

- ☒ Donner aux postulants les adresses électroniques des personnes susceptibles de leur répondre, soit par pays d'origine soit par type de compétence, par exemple :

L'adresse vietnam@afa.fr arrivera généralement dans la boîte mail de Madame Marcon, sauf vacances ou indisponibilité, il sera alors facile de la paramétrer pour arriver dans la boîte d'une autre personne compétente sur le sujet (c'est ce que nous faisons avec notre adresse contact@coeuradoption.org)

On peut imaginer les adresses psy@afa.fr ou encore juriste@afa.fr.



PROPOSITIONS – 21 JUIN 2007

Association Cœur Adoption

* * * *

Propositions

PROPOSITIONS	ARGUMENTAIRE
<u>Réception et enregistrement des dossiers</u>	
<p><u>1) Modalités d'enregistrement</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les dossiers sont enregistrés en tenant compte de la date d'envoi (voire de l'heure figurant sur un envoi en recommandé).- Un numéro d'ordre leur est attribué.- Ils sont ensuite répartis dans des listes¹ (voir ci-dessous 3° et suivants).	<ul style="list-style-type: none">- Aucun dossier n'est renvoyé aux adoptants, ce qui correspond aux objectifs affichés de l'AFA (cf. article 36 de la convention constitutive du GIP),²- mais avant tout témoigne du respect dont ont besoin les adoptants pour mener à bien leur projet sans se sentir « en errance, abandonnés, parfois au bord de l'épuisement³ », lorsque plusieurs de leurs projets ont été renvoyés par l'Agence suite à un classement ou une sélection aléatoire des dossiers (ce qui a été le cas de plus d'un millier de familles lors de l'ouverture du Vietnam puis du Cambodge).
<p><u>2) Liste d'attentes « permanentes »</u></p> <p>Liste d'attente pour chaque pays, y compris avant son ouverture,</p> <ul style="list-style-type: none">- les adoptants feront ce choix en connaissance de cause au vu de la fiche pays ; de plus cela permet d'éviter un afflux trop important de candidatures à chaque annonce d'ouverture,- pour les dossiers correspondant aux critères pays, après vérification, information et conseil de l'AFA.	<ul style="list-style-type: none">- Peuvent prendre date les personnes qui ont des raisons personnelles de choisir tel ou tel pays (origines, vécu, enfant(s) déjà adopté(s) dans ce pays...).- Les nouveaux agréés s'orienteront « naturellement » vers des pays « ouverts » (sur conseil des personnels AFA départementaux), sauf à rentrer dans une catégorie ci-dessus (minoritaires).- Les adoptants sont dans ce processus, considérés comme responsables de leurs choix et guidés par l'AFA en tant que structure de conseil et d'information (sur les possibilités d'aboutissement des procédures, sur les délais, les conditions des pays..).

1. Témoignages recueillis sur le forum Cœur Adoption. : « L'AFA en établissant une liste d'attente accompagne les familles dans un cheminement en douceur et les aide, en les informant régulièrement sur le temps d'attente et l'avancée des dossiers en toute clarté, à se projeter dans l'avenir et avec le dialogue peut permettre parfois une réorientation du projet lorsque les délais sont trop longs »
2. Article 36 : « L'Agence Française de l'Adoption prend en charge toutes les candidatures de dossiers d'adoption remplissant les conditions légales des pays d'origine pour lesquels elle est habilitée à intervenir ».
3. Témoignages recueillis sur le forum Cœur Adoption.



PROPOSITIONS – 21 JUIN 2007

<u>Etablissement et gestion des listes d'attentes</u> <u>Et suivi de la progression des dossiers par les intéressés</u>	
<p><u>3) Listes par tranche d'âge des enfants attendus ou particularités</u></p> <p>Au vu du dossier et après accord des adoptants, l'AFA répartit par n° de dossiers et en fonction des informations contenues dans la notice jointe à l'agrément :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tranches d'âge :<ul style="list-style-type: none">- 0 à 3 ans,- 2 à 5 ans,- plus de 4 ans- 6 ans et plus- Fratries- Enfants à particularités <p style="text-align: center;"><u>ou bien</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 0/2 ans- 0/5ans- 0/7 ans- 7 ans et +- Fratries- Enfants à particularités	<p><u>REMARQUES :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Un chevauchement des âges étant peut être souhaitable pour respecter au plus près les agréments délivrés (modification de la notice, extension d'agrément ...) et pour ne pas figer les projets des adoptants qui peuvent évoluer dans le temps grâce aux informations et / ou conseils donnés et peuvent également varier selon qu'il s'agit d'une première adoption ou non – par exemple respect de l'ordre des âges dans la fratrie...- Ces listes sont établies en tenant compte des demandes des pays et de l'âge des enfants adoptables dans ces pays ou de leur mode de fonctionnement (la Colombie établit elle-même des liste sur ce modèle mais ce n'est pas le cas d'autres pays). <p><u>Avantage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Chaque liste peut évoluer de manière différente selon les besoins des pays (pour ceux qui fonctionnent sur ce mode-là).- Les pays sont également informés qu'il existe des propositions pour des enfants « grands », des fratries, des enfants à particularités ce qqui peut ainsi faciliter l'un des aspects essentiels de leur rôle : la proposition d'apparementement en fonction des enfants en attente d'une famille dont ils ont la charge.
<p><u>4) Gestion des listes</u></p> <p>Il semble nécessaire, afin de ne pas engorger les listes avec des adoptants « fictifs » que les familles informent par écrit l'Agence de l'avancée de leur projet (attribution sur un autre pays, prise en charge par un OAA) ou de leur souhait de rester en liste d'attente au moins annuellement sous peine d'être rayées de la liste.</p>	<p>Le problème s'est posé récemment avec la Colombie où une centaine de dossiers bloquaient les listes de l'ICBF alors que les adoptants inscrits sur cette liste avaient modifié leur projet.</p>



PROPOSITIONS – 21 JUIN 2007

<p><u>5) Information GENERALE des adoptants</u></p> <p>a) « fiches pays » très détaillées, afin que les adoptants puissent faire leur choix en toute connaissance de cause.</p> <p>Par exemple, nombre de dossiers à chaque étape pour un pays donné :</p> <ul style="list-style-type: none">o N pré-dossiers en attente,o X dossiers au stade PMR,o Y dossiers retournés complets et en attente de départ dans le pays,o informations sur la cadence d'envoi (selon les exigences du pays),o Z dossiers envoyés, <p>et une information claire sur la cadence des attributions pour que les familles, au regard de leur projet, puissent se faire une idée de l'attente prévisible.</p> <p>b) Libre consultation sur le site AFA des listes anonymisées et ordonnées par n° et selon l'étape de traitement des dossiers (doit également figurer la date d'envoi) : dossiers ayant bénéficié d'un apparemment dans le pays (date), dossiers clos à la demande des adoptants (retraits de candidatures) ou du pays (dossier refusé), dossiers transmis aux autorités locales, dossiers en attente de PMR, dossiers en liste d'attente....</p>	<p><u>Avantages</u> ⁴ :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chaque adoptant peut suivre en temps réel l'évolution de sa liste et donc de son dossier, sans avoir besoin d'un intermédiaire (délégué AFA, rédacteur AFA).- Les adoptants ne se sentent plus dessaisis de leur projet par une administration opaque, mais peuvent, en adultes et en toute connaissance de cause, prendre les décisions qui s'imposent (attendre ou non, se désister d'une liste, demander une extension d'agrément)...- Chacun peut ainsi voir avancer son dossier, ne plus avoir l'impression que « rien ne bouge »...- L'AFA est ainsi plus disponible pour accompagner les adoptants dans leur parcours.
<p><u>6) Information INDIVIDUALISEE</u></p> <p><u>Attribution à chaque famille</u> dont le dossier est géré par l'AFA d'un <u>identifiant</u> et d'un <u>code secret</u> lui permettant d'accéder directement sur le site de l'AFA à un <u>suivi personnalisé de son dossier</u> (dates d'envoi, d'enregistrement, de signature du PMR, complément de demande) et aux informations confidentielles.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Les demandes d'information adressées à l'AFA (personnel de l'Agence au niveau national et délégués départementaux) devraient, par ricochet, être moins nombreuses et porter davantage sur des questions très spécifiques, des questions juridiques ou relatives au suivi, des demandes de conseil...

4. « On avance ensemble en partenariat pour offrir une famille à des enfants car nous allons vers ce même objectif, ce fil conducteur : « tout enfant a le droit au bonheur ». Il n'y a ainsi pas de rupture mais la continuité d'un projet, il n'y a pas plusieurs projets pour la famille qui attend, mais un seul qui peut évoluer parfois si elle est renseignée, accompagnée et soutenue dans ses choix.

La venue de l'enfant se fera ainsi dans une famille qui aura parfois attendu certes, longtemps, mais une famille plus sereine, plus heureuse, car c'est toute l'histoire de cet enfant qu'elle écrit avant même son arrivée. » « Une transparence éviterait les questions, les interrogations, la torture, le pessimisme des adoptants... » « Je suis convaincue que nous sommes nombreux à souhaiter cette liste ... chacun peut décider ou non d'attendre, mais au moins ce, c'est nous pourrons le faire. ... Jusqu'ici je me suis sentie traitée comme un n° et éjectée du jeu sans ménagement. » « Je préfère attendre plutôt que de devoir revivre d'incessants tirages au sort, et tous les candidats que je connais sont de cet avis ».